



# PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 août, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 03/08/23 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

10 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

### ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (attribution, renouvellement de bail, modification...)
- Approbation des tarifs secours sur pistes 2023/2024
- ESF : autorisation à la SEML Aragnouet Piau Engaly pour subdéléguer à l'ESF l'exploitation du jardin des neiges et renouvellement bail de location du local communal
- Décision n° 3 budget principal : transfert d'investissements du budget principal vers le budget du camping pour l'équipement de l'aire d'accueil des camping-cars
- Information sur l'avancement des travaux du cœur de station, la résidence de tourisme ARAC, l'amélioration de la sécurisation de l'usine à neige, sentier autour du lac d'Orédon
- Questions diverses

**Début de la séance :** 17 H 15

**Fin de la séance :** 19 h

### TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine			X	Mme ALBERT
VALENCIAN Jérôme	X			
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique			X	Mme VERNARDET
VERNARDET Blandine	X			
MAS Jean Pierre			X	M. MOUNIQ
GAUCHET Pierre	X			
SPIITERI Philippe		X		

6 membres sont présents, le conseil municipal peut valablement délibérer.

### Déroutement de la séance

Mme ALBERT est nommée secrétaire de séance.

### DL/136-08-23 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 21 juillet, hormis Mme ALBERT absente lors de cette réunion.

### DL/137-08-23 Approbation des tarifs secours sur pistes

Cette délibération avait été proposée lors de la réunion du 21 juillet dernier. Suite à la remarque de Mme VERNARDET sur l'augmentation du tarif horaire des pisteurs secouristes, ce sujet n'avait pas été délibéré et avait été reporté à la prochaine séance dans l'attente d'informations supplémentaires par la SEML Aragnouet Piau Engaly.

La direction de la SEML Aragnouet Piau Engaly a fait savoir que ces tarifs ont été augmentés lors de la saison dernière, notamment pour tenir compte de l'augmentation du tarif horaire des pisteurs secouristes et qu'il convient de maintenir ces tarifs pour la saison 2023-2024 comme suit :

1 <sup>ère</sup> catégorie	F Neige	75 €
2 <sup>ème</sup> catégorie	Zone A (Rapprochée)	250 €
3 <sup>ème</sup> catégorie	Zone B (Eloignée)	500 €
4 <sup>ème</sup> catégorie	Zone C (H Pistes et zone free ride)	1 000 €
5 <sup>ème</sup> catégorie	Secours primaires ambulance sur le domaine	300 €
6 <sup>ème</sup> catégorie	Coût heure pisteur	65 €
	Coût heure chenillette	150 €
	Coût heure scooter	350 €
	Heure ambulance pistes	50 €
	Coût heure véhicule 4X4	70 €

**6<sup>ème</sup> catégorie :** cette catégorie concerne les frais de secours hors domaine skiable et fait partie de la compétence des secours en Montagne (CRS- PGHM).

### *Adopté à l'unanimité.*

### DL/138-08-23 Autorisation donnée à la SEML Aragnouet Piau Engaly pour subdéléguer à l'ESF l'exploitation du jardin des neiges

Considérant l'article 6 de la convention de délégation de service public signée entre la commune et la SEML Aragnouet Piau Engaly pour la gestion et l'exploitation du domaine skiable qui autorise la SEML à subdéléguer à des tiers une partie des missions qui lui sont confiées, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser cette structure à subdéléguer la gestion du jardin des neiges à l'ESF.

En outre, compte des investissements réalisés par la commune et la SEML Aragnouet Piau Engaly sur l'espace débutants avec notamment la réalisation d'un tapis roulant de montagne, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de consentir cette subdélégation moyennant une redevance annuelle de 4 000 €.

Adopté à l'unanimité.

### DL/139-08-23 Location à l'ESF du local communal

Considérant que le loyer du local communal consenti à l'ESF n'a pas été révisé depuis la saison 2015/2016 et considérant les investissements importants consacrés par la commune dans la requalification du cœur de station, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de fixer le loyer annuel à 10 000 €.

Adopté à l'unanimité.

### DL/140-08-23 Décision modificative n° 3 du budget principal

Ce sujet était inscrit lors de la séance du 21 juillet 2023 mais en l'absence d'information précise, le conseil municipal avait décidé de le reporter à une séance ultérieure.

Les travaux relatifs à la création de l'aire d'accueil des camping-cars au Pont du Moudang ayant été inscrits au budget primitif principal de la commune, Monsieur Le Trésorier demande à ce que cette somme soit inscrite sur le budget du camping municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative n° 3 qui consiste à verser la somme de 70 000 € sur le budget du camping.

A ce propos, Monsieur Le Maire donne la parole à Jérôme VALENCIAN pour présenter l'état d'avancement de ces travaux. M. VALENCIAN indique que le montant et les délais des travaux réalisés par le service technique ont été respectés. En revanche, l'entreprise d'installation des automatismes est en congé ce qui engendre un retard dans l'exploitation du site.

M. VALENCIAN informe le conseil municipal que le responsable des services techniques s'est rendu sur le site pour déloger des camping-caristes qui s'étaient installés en toute impunité. A son retour, la vitre arrière du véhicule de la commune a été endommagée par le lancement d'une pierre de taille conséquent. Aussi, il lui a été demandé de se rendre à la gendarmerie pour réaliser un dépôt de plainte.

M. VALENCIAN indique qu'il a fallu également déloger 9 camping-caristes qui s'étaient installés sur la piste du Hourc.

Monsieur Le Maire rappelle également qu'il est nécessaire d'utiliser les protections lors des opérations de débroussaillage afin d'éviter d'éventuelles projections sur des biens appartenant à des tiers. Ces sinistres qui font l'objet d'une déclaration auprès de la compagnie d'assurance de la commune peuvent engendrer une augmentation de la cotisation.

### DL/141-08-23 Approbation des tarifs de location touristique des appartements communaux

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs de location touristique pour la saison d'hiver 2023/2024.

### DL/142-08-23 et DL/143-08-23 Droit de préemption sur les ventes

A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- GRASSET Jean résidence Port Engaly I
- RIUS FUENTES Olga résidence Myrtilles II

### INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

#### Location de logements communaux

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les locations d'appartements communaux auprès d'entreprises qui oeuvrent sur la commune pour les travaux de requalification du cœur de station et la construction de la résidence de tourisme notamment, pour la période de mai à fin octobre, devraient engendrer une recette de 6625 €.



# PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

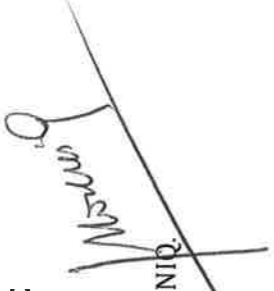
## SEANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2023

Fréquentation station de Piau Engaly

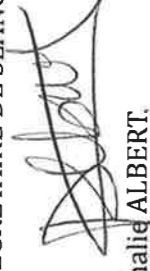
A la demande M. GAUCHET, Monsieur Le Maire répond que la fréquentation de la résidence l'Ecrin de Badet est excellente avec un taux de remplissage situé entre 90 et 92 %.

La fréquentation de l'Auberge de Piau est également satisfaisante.

LE MAIRE

  
Jean MOUNIQ

LE SECRETAIRE DE SEANCE

  
Nathalie ALBERT.

### Installation d'un coefficient de localisation pour les parcelles recevant des locaux professionnels

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'Etat a décidé d'instaurer un coefficient de localisation pour les parcelles recevant des locaux professionnels. Ce coefficient de localisation vise à différencier les parcelles dites « attractives » et les parcelles qui le sont moins.

C'est la commission communale des impôts directs qui doit proposer à la commission départementale des impôts directs ce coefficient par parcelle suivant la liste transmise par les services financiers de l'Etat.

Monsieur Le Maire poursuit en expliquant qu'il sera proposé à la CCID (commission municipale) de minorer les parcelles situées sur les hameaux du village et de majorer les parcelles situées sur la station de Piau Engaly, ces dernières bénéficiant d'une attractivité plus satisfaisante.

### Avancement des travaux de requalification du cœur de station et de la résidence de tourisme

Monsieur Le Maire remercie M. VALENCIAN de se rendre disponible toute la journée du mardi pour participer aux réunions de chantier.

Les travaux de la résidence de tourisme et les délais sont tenus, l'objectif étant de réaliser la toiture avant la saison hivernale afin d'exécuter les travaux intérieurs.

Les travaux du cœur de station ont pris du retard en raison du bureau d'étude de sols dont les premières préconisations ont été d'installer des pieux jusqu'à 5.50 M. Après plusieurs investigations et notamment la présence de marécages, aujourd'hui les pieux doivent être ancrés à 10 M ce qui, en outre, remet en question la nature de la structure des coursives des centres commerciaux 1 et 2. Le centre commercial n'a pas été concerné par cette mésaventure.

Néanmoins, le planning d'achèvement au 15 novembre est maintenu.

Les travaux de rénovation des vitrines des établissements commerciaux ont débuté pour s'achever avant la saison hivernale.

### Travaux réseaux neige de culture

Ces travaux sont réalisés par les équipes techniques de la SEML Aragnouet Piau Engaly et sont bien avancés.

### Elargissement de la RD 929 à hauteur de l'église de Fabian

Monsieur Le Maire indique que ces travaux débuteront au mois de novembre 2023

### Hameau d'Eget Village

#### Travaux

Mme VERNARDET informe le conseil municipal qu'elle fait le tour du hameau avec le responsable des services techniques pour indiquer les menus travaux à réaliser.

#### *Dysfonctionnements réseau internet et téléphonie mobile*

La pétition à l'encontre des dysfonctionnements récurrents du réseau internet et de la téléphonie mobile a été signée par la majorité des habitants. Avant le lancement d'un communiqué de presse, cette pétition sera proposée à la signature de l'ensemble des habitants de la commune.

#### *Numérotage des habitations*

Mme VERNARDET indique que trois habitations n'auraient pas le bon nom de rue. Après discussion, les propriétés de Mrs. QUERON, VIDAL et la SCI Les Herpens seront dénommées Bié de La Hout au lieu de Bié d'Ariot. En revanche, ces propriétés conserveront la numérotation qui leur a été attribuée.

### Création du sentier autour du lac d'Orédon

La reprise des travaux est fixée au 21 août 2023. A ce propos, Monsieur Le Maire indique que si des conseillers municipaux sont intéressés, ils peuvent participer à la réunion de chantier le vendredi 25/08/23.

### Fréquentation zone du Néouvielle

Monsieur Le Maire informe que la fréquentation des parkings est très importante notamment au parking d'Orédon. En effet, en raison des travaux en cours sur le barrage de l'Oule, le lac est vide et par conséquent, la randonnée moins attractive.

### Refuge de Barroude

La reconstruction du refuge de Barroude est toujours en cours d'étude avec le Parc National.